Syndicat National

Force Ouvrière des Finances Publiques
Section d'Ille-et-Vilaine

Avenue Janvier – B.P. 72102
35021 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 26 / 06 71 33 52 00

fo.drfip35@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 7 JUIN 2018 :

FO DGFiP35 a fait en préambule la déclaration dont copie jointe.

L'ordre du jour était copieux :

- suivi des avis du CTL du 13/04/2018 (information)
- création du Pôle national d'apurement administratif (PNAA) à la DRFIP 35 (avis)
- adaptation du réseau au 01/01/2019 :
    - transfert des activités recouvrement impôt et SPL de la trésorerie de Dol de Bretagne vers le SIP de Saint-Malo et la trésorerie de Saint-Malo Municipale pour les communes de HIREL et LA FRESNAIS (avis)
    - transfert de l'activité SPL de la trésorerie de Fougères Collectivités vers la trésorerie de Liffré pour les communes de GOSNE, MEZIERES-SUR-COUESON et SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (avis)
    - transfert des activités recouvrement impôt et SPL de la trésorerie de Saint-Aubin-d'Aubigné vers le SIP de Rennes Nord et la trésorerie d'Antrain pour la commune de ROMAZY (avis)
- expérimentation du rapprochement CSP / SFACT (information)
- présentation du rapport d'activité 2017 (information)
- bilan de l'expérimentation de l'accueil personnalisé sur RDV à Fougères et Saint-Malo (information)
- présentation du budget 2018 de la DRFIP 35 et bilan 2017 (information)
- présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2017 (information)
- bilan de la formation professionnelle 2017 et présentation du plan départemental de formation 2018 (information)
- questions diverses

Création du Pôle national d'apurement administratif (PNAA) à la DRFIP 35 (avis) :

Le sujet a été préalablement évoqué en CHS du 16 mai.
Ce PNAA ouvrira au 1er septembre et se composera de deux antennes, une à Rennes qui assurera le pilotage de la mission, l'autre à Toulouse.
Le PNAA accueillera en plus la mission de contrôle des comptes des EPLE (établissements Publics Locaux d'Enseignement) actuellement située à Clermont-Ferrand.
En réponse aux questions de FO, concernant le calendrier et les précisions sur les conditions de mise en place de la structure, la DRFiP35 avait répondu en CHS espérer avoir plus d'éléments fin mai !
Nous avons appris depuis que les collègues bénéficieront de deux jours de formation fin juin.

Le PNAA étant situé en région Bretagne, les agents du SEPLE resteront sur leur département.

Le document de présentation du nouveau service prévoit que «des fonctions seront mutualisées et qu'en cas de difficulté conjoncturelle les apurements pourront être ponctuellement transférés d'un site à l'autre pour équilibrer la charge». De là, à mettre les sites de Rennes et Toulouse en concurrence ou à regrouper très vite la mission sur un seul site...

Adaptation du réseau au 01/01/2019

L' « adaptation » du réseau s'inscrit dans la tendance lourde de préparation de nouvelles fermetures de trésoreries et de transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries polyvalentes vers les SIP, tendance à laquelle FO DGFiP est opposée: en effet cela vide un peu plus les trésoreries polyvalentes de leurs attributions.

Un nombre de plus important d'usagers dépendront d'un centre pour certains paiements - produits locaux - et d'un autre centre pour d'autres paiements.

Se pose en plus la question d'accessibilité de nos accueils physiques pour les usagers, ainsi, le recouvrement de l'impôt des contribuables de Romazy ne serait plus assuré par la trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné, mais par le SIP de Rennes nord. La mesure garantit la désyntoxication d'accueil physique pour les contribuables de cette commune..

Les trésoreries de Saint Malo municipale et Liffré font face difficilement à leur charge de travail actuelle. Comment pourront-elles assurer les charges supplémentaires annoncées (citons le suivi des comptes d' Hirel (1335 habitants) et de la Fresnais (plus de 2400 habitants) pour la 1ère; de Gosné, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier pour la 2nde ?

La DRFiP estime que cette charge supplémentaire ne correspond seulement qu'à un 1/2 emploi pour chacune. Elle ne renforcera donc pas en effectif les postes destinataires de ces charges, les estimant dans le document préparatoire au CTL « en capacité d'absorber » cette nouvelle charge de travail .

«Ne vous inquiétez pas, le Tableau de Bord de la Veille Sociale répertorie les situations difficiles!»

FO est revenu sur la situation de sous-effectif, le non-remplacement de départ à la retraite et le besoin de compensation des arrêts maladie à la Trésorerie de Saint-Malo municipale déjà maintes fois rappelée en CTL, CHS et CAP. Le président de séance a demandé si elle remettait en cause le droit à la retraite et le droit à congé maladie !!!

La DRFiP35 supporte de plus en plus difficilement de devoir répondre aux alertes sur les situations d'effectifs des postes et services, alertes qui se multiplient.

Expérimentation du rapprochement CSP / SFACT (information):

FO DGFiP a exprimé sa position en instances nationales: le syndicat est attaché au principe de séparation ordonnateur-comptable et donc son opposition à cette fusion qui le bafoue.

Des précisions sur l'expérimentation seront apportées dans des groupes de travail nationaux à venir.

La direction n'a eu les premières informations sur le sujet que le 6 juin 2018. La mise en place de ce service sera vraisemblablement le 1er janvier 2019. Sept agents du CSP rejoindront le SFACT.

Présentation du rapport d'activité 2017 (information)

En préambule à ce sujet, M. Guillouet a annoncé qu'il ne présenterait pas le rapport d'activité et a invité les syndicats à le commenter.Il lui a été demandé une présentation préalable du rapport par la Direction.

Aucun syndicat n'ayant fait d'intervention, M. Guillouet a émis un doute sur la préparation du sujet par les organisations syndicales !

Il a clôturé prématurément le point de l'ordre du jour et proposé à M. André de présenter son service, le SDE (service départemental de l'enregistrement) mis en place au 1er septembre 2017.

Ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour, ne possédant pas de documents préparatoires, les représentants syndicaux n'avaient pas préparé ce sujet.

Suite à une interruption de séance demandée par la CGT, ce syndicat a décidé de quitter le CTL.

De facto, les 3 représentants FO nommés en qualité d' « experts »(puisque la titulaire et le suppléant n'étaient pas disponibles ce jour) ont été priés de quitter la séance.

De plus, les points suivants de l'ordre du jour n'ont pas été abordés et la Direction n'a pas répondu aux questions posées en liminaire par FO, qui devaient être abordées en « questions diverses ». .

Nous les reposerons, FO ne lâchera pas.

POINTS NON TRAITES SUITE INTERRUPTION CTL:

FO vous informe ci-dessous du contenu des documents préparatoires présentés par la Direction sur les autres point de l'ordre du jour et de la position du syndicat sur ces sujets.

Bilan de l'expérimentation de l'accueil personnalisé sur RDV (Fougères-St Malo)

Dans les documents préparatoires, la DRFiP35 relève des dysfonctionnements de l'applicatif dédié, lors de la mise en place en juin 2017. Ces dysfonctionnements ont conduit à la diffusion en septembre d"une nouvelle version applicative.La DRFiP35 observe -lu dans le document préparatoire au CTL- que : « pour les agents expérimentés la tentation est grande de prendre le temps de répondre de manière approfondie, alors même qu'une file d'attente importante existe » !! Elle souhaite poursuivre en 2018 le déploiement de l'accueil sur rendez-vous dans les autres services (sauf Rennes magenta où la réflexion commencerait en 2019). Une systématisation de l'accueil sur rdv est à l'étude pour les questions complexes -sauf circonstances exceptionnelles !!

Pour FO, il est positif de permettre à l'usager de prendre rendez-vous, cela se pratique d'ailleurs déjà, en complément de l'accueil « complexe ». Là, il s'agit de le rendre quasi-exclusif, le but recherché est bien de désintoxiquer les usagers de l'accueil en « ne leur répondant pas de manière approfondie», donc en supprimant l'accueil complexe.. ou en fermant des sites de la DGFiP.

Il faut affecter des agents en nombre suffisant sur la mission pour accueillir les contribuables dans de bonnes conditions, il faut arrêter les réformes à marche forcée !

présentation du budget 2018 de la DRFIP 35 et bilan 2017 (information)

La DRFiP35, expose dans le document préparatoire à ce CTL, « avoir exploité en grande partie les pistes d'économies locales », précise que les mesures d'économies mises en place en 2017 doivent être reconduites et étendues, afin de poursuivre notamment le renouvellement du parc informatique et d'envisager les travaux de sécurisation d'entretien et d'améliorer les conditions de travail dans les services ». Il s'agit bien d'un discours de chantage pour faire accepter les mesures d'économie qui continuent à se concentrer en grande partie sur le courrier: avec Clic'Esi, on ne maîtrise pas les délais de distribution qui peuvent atteindre huit jours, cela génère des appels et courriers des usagers.

L'affranchissement du courrier des postes est centralisé à la DRFiP, cela rallonge aussi les délais de traitement des chèques, la distribution du courrier pour le contentieux

L'envoi des plis en mode centralisé génère des délais plus longs, qui réduit l'efficacité des ATD bancaires .

La réduction envisagée de la fréquence des sacoches courrier des postes amplifierait les problèmes : rallongement du délai de traitement bdf pour les chèques, sujet particulier des chèques des notaires Se pose la question des pièces comptables justificatives de l'arrêté quotidien de la trésorerie,.

Deux véhicules sont remis aux domaines, un seul nouveau véhicule est acquis : la DRFiP35 annonce en cohérence une réduction de la fréquence des navettes entre les sites.

S'agissant des fournitures de bureau, les nouvelles boîtes d'archivage ne sont pas assez solides.

Présentation du Tableau de Bord de la Veille Sociale (information)

La campagne 2018 du TBVS comprend six indicateurs « socle »:

- taux de couverture des effectifs
- nombre de périodes de congé maladie
- nombre de jours congé et ARTT mis en CET
- nombre d'écrêtements des horaires variables
- volume horaire écrêté
- taux de rotation des agents.

Quatre indicateurs locaux ont été définis localement. Ceux retenus pour le 35 sont :

- nombre de jours de congé maladie ordinaire,
- nombre d'accidents de service,
- nombre d'actes de violence verbale ou physique,
- nombre de procédures disciplinaires engagées.

FO n'a pas participé aux réunions sur le DUERP, ni à la réunion locale sur ce sujet de choix d'indicateurs TBVS, ne comprenant pas qu'on limite le nombre d'indicateurs du tableau. De plus, le syndicat observe qu'il serait pertinent de supprimer la précarisation des situations de nombre de personnes travaillant à la DGFiP à la source : ALD, détachés, services civiques, vacataires.

De même, l'instauration et la lecture de ce TBVS ont-t-elles conduit à un arrêt des fusions, un arrêt des abandons ou privatisations de missions ?? En clair, la précarisation de l'avenir de notre administration se réduit-elle avec l'instauration de ce TBVS ?

Pour parler le jargon du jour, les RPS augmentent toujours !! Tous les outils mis en place (espace de dialogue , plate-forme téléphonique d'écoute psychologique, DUERP, PAP ..) ne sont que des palliatifs, des rideaux de fumée.

FO invite les agents à établir des cahiers de revendication, des fiches registre santé sécurité au travail et des fiches de signalement : la Direction ne pourra pas nier les problèmes des agents que nous faisons remonter en CHS-CT et CTL.

Formation professionnelle

Pour les concours, Rennes a accueilli pour la première fois en 2017 l'ensemble des candidats aux concours communs de catégorie C pour la région Bretagne et la Mayenne. FO demande toujours le rétablissement des centres de concours au plus près des candidats : il coûte cher à ces candidats de se déplacer du Finistère vers Rennes.

En 2017 sur les 1053 agents inscrits en e-formation, 57 % l'ont validée et 75 % de ceux ayant commencé la e-formation l'ont validée. Cela montre que les réserves émises par FO sur ce nouveau mode de formation sont fondées.

L'absentéisme global en formation représente 531 agents, dont 432 car n'ayant pas réalisé une e-formation. La e-formation devient donc parfois un frein à la formation présentielle.

CONCLUSION :

Pour FO, ce CTL illustre, s'il était besoin, la nécessité de renforcer la mobilisation à la DGFiP :
FO continuera à poser les revendications. Encore une fois, s*ur les questions reposées en liminaire du CTL, nous les reposerons encore, FO ne lâchera pas.*

Dans la Fonction Publique, le programme Action Publique 2022 et son avatar, la refondation du contrat social avec les agents publics, préparent des abandons de missions et la disparition à terme du statut général et des statuts particuliers au profit d'une Fonction Publique sous contrat.

La publication du rapport du Comité Action Publique 2022 n'en finit plus d'être repoussée et les récentes mobilisations dans la Fonction Publique en général et à la DGFiP en particulier ne sont sans doute pas étrangères à ces atermoiements.

Pour FO DGFiP, le gouvernement craint une forte mobilisation contre CAP 2022 et diffère ses annonces à une date la plus proche possible de l'été.

Cela montre que nos mobilisations ne sont pas vaines.

Ensemble, convaincus de notre force, nous pourrons obtenir l'abandon de ces projets, conserver et reconquérir nos droits et nos services publics.

Rennes, le 11 juin 2018.
Vos représentants FO au CTL : Philippe CARO, Florence RUIZ, Dominique LE PLUS

BULLETIN D'ADHESION:
NOM : . . **Prénom :** . .Grade : . . **Indice** . . **Quotité travail** . .
Affectation : . .
Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section d'ILLE ET VILAINE. Fait à le**

CELUI QUI NE SE BAT PAS A DĒJĀ PERDU!